

6.1.3. TRAVERSE

Traverse : éléments de liaison des longerons



6.1.3.1. ETAT

6.1.3.1.1. **Détérioration importante** | R |

Rupture, cassure.

6.1.3.1.2. **Détérioration notable** | S |

Fissure sur plus d'une traverse au niveau du train roulant ou fissure sur autre traverse.
Enlèvement de matière notable (meulage, découpage).

6.1.3.1.3. **Détérioration** | O |

Observation à mentionner en cas de détérioration mineur d'une travers ne rentrant pas dans le cadre des points 6.1.3.1.1. et 6.1.3.1.2.

6.1.3.1.4. **Corrosion notable** | S |

Dégradation ou effritement du métal entraînant une réduction significative d'épaisseur de l'élément.

6.1.3.1.5. **Corrosion superficielle** | O |

Observation à mentionner en cas de corrosion superficielle d'une travers.

6.1.3.3. FIXATION

6.1.3.3.1. **Défaut notable de fixation** | S |

Boulon(s), rivet(s) manquants, soudure de liaison au châssis cassée.
Soudure de liaison au châssis fissurée sur une longueur supérieure à la moitié de la longueur de la soudure.



Formation Contrôle Automobile

Contrôle technique Poids Lourds 6. CHASSIS	6.1.3 TRAVERSE
---	-------------------

6.1.3.3.2. Défaut de fixation I O I

Observation à mentionner en cas de mauvaise fixation d'une travers ne rentrant pas dans le cadre du point 6.1.3.3.1.

6.1.3.4. DIVERS

6.1.3.4.1. Contrôle impossible I R I

Pour des raisons non liées à la conception du véhicule.

SR/V/P17 - 5.1. Prescriptions générales

Le défaut contrôle impossible sera utilisé en cas d'impossibilité de contrôles pour des raisons soit liées à la présence d'éléments qui ne sont pas d'origine, masquant l'organe à vérifier, soit liées au verrouillage des dispositifs de commande ou d'accès à cet organe.